

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUODOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-056 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA ZAE DU THEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Christine RIFFAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame Christine RIFFAUD présente le résumé suivant du compte administratif 2013 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	19 683,02	625 331,49	435 044,48	194 497,20	454 727,50	819 828,69
<i>Résultats de clôture</i>	--	605 648,47	240 547,28	--	365 101,19	--
Résultats reportés	--	5 502,82	194 497,20	--	188 994,38	--
<i>Totaux cumulés</i>		611 151,27	435 044,48	--	--	176 106,79
Restes à réaliser	--	--	--	--	--	--
<i>Résultats définitifs</i>		611 151,27	435 044,48	--	--	176 106,79

En l'absence de Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte administratif 2013 du budget annexe de la ZAE du Theil.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

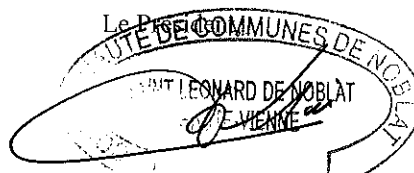
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA ZAE DU THEIL

Date de transmission de l'acte : 21/03/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 21/03/2014

Numéro de l'acte : 2014-056 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140311-2014-056-DE

Date de décision : 11/03/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

ARRETE - SIGNATURES

Date de convocation 04/03/2014

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	30
Nombre de suffrages exprimés	30
VOTE : Pour	30
Contre	0
Abstentions	0

Présenté par le Président,
A St. Leonard de N. le 11/3/2014

Le Président



Délibéré par le conseil Communautaire, réuni en session ordinaire

A St. Leonard de N. le 11/3/2014

Les membres du conseil Communautaire,

[Handwritten signatures in blue ink, including names like Demar, Seygrand, and others.]

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/3/14 et de la publication le 12/3/14

A St. Leonard de N. le 21/3/14